



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22/07/2020

Convocation du 17/07/2020

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 22/07/2020 à 19h30 au foyer communal.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : - ERNST Antoine – DEISS Gabriel – DUMONS Christophe —
Absents excusés : 03	FOIS Jean – GAROFALO Alexandro – HOUPERT Bertrand – MANGIN
Absents non excusés : 00	Isabelle – SCOVRON Charlène – ZIMMERMANN Bernard.
Vote par procuration : 00	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : Haudry Philippe – Feierabend Florence – Deiss Gabriel
Nombre de conseillers présents : 08	<u>ABSENTS NON EXCUSES</u> :
Nombre de conseillers votants : 08	<u>PROCURATION</u> :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SCOVRON Charlène est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM 22/2020

Objet : Redevance d'occupation du domaine public de l'opérateur Orange.

Monsieur le Maire précise que l'Opérateur Orange possède sur le territoire de la Commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs. Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- VU la fiche patrimoine de la RODP au 31/12/2019.

Monsieur le Maire propose de réclamer à Orange, les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2020 selon les barèmes suivants :

Occupation	Tarifs base	Coef d'actualisation	2019		A PERCEVOIR
			€/km	Km	
Artère aérienne	40,00 €	1,38853	55.54€	1,38	76.65
Artère en ss- sol	30,00 €		41.66 €	2.089	85.65
Emprise au sol (au m2)	20,00 €		27.77	0	0
A percevoir en € pour 2019			162.30€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- APPROUVE le montant des redevances à réclamer auprès d'Orange selon les barèmes susvisés, pour l'année 2020.

- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant à partir de la composition du patrimoine transmise par Orange ;

- DIT que la redevance sera réclamée chaque année selon le montant révisé en application du décret

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 23/2020

Objet : Demande de lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine pour le remplacement et l'isolation de la toiture du chœur de l'église.

Monsieur le Maire expose que la toiture du chœur de l'église est en mauvais état et qu'à chaque coup de vent violent, des tuiles sont arrachées et déplacées. Depuis le début de l'année 2020, deux sinistres de cette nature se sont produits. De plus en cas de forte précipitation, on relève des infiltrations d'eau dans le plafond. Ceci nécessite donc régulièrement une intervention pour remplacer les tuiles manquantes et ramasser des débris sur les tombes du cimetière.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de remplacement et d'isolation de la toiture du chœur.
- Sollicite le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 30 936,00€ H.T soit 37 123,00€ TTC

Subvention du Conseil Régional Grand Est – Dispositif Préservation et Restauration du Patrimoine bâti privé ou public non protégé ou inscrit

30% de 30 936,00€ hors taxe soit 9 280€

Souscription Fondation du Patrimoine :

10% de 30 936,00€ hors taxe soit 3 093€

Subvention DGE :

40% de 30 936,00€ hors taxe soit 12 374€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre 20% sur 30 936,00€ H.T soit 6 187€

- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 24/2020

Objet : Création du Quartier de la Gare

Le maire expose que depuis de nombreuses années, la municipalité est engagée dans une démarche déterminée en matière de sécurité routière et celle des habitants. A cet effet de nombreux travaux ont été réalisés depuis plus de 20 ans dans la traverse du village et vers le quartier de l'ancienne gare.

Néanmoins et malgré une limitation de vitesse actuelle à 70km et un renforcement des panneaux de limitation de vitesse sur le tronçon du RD39 vers l'ancienne gare, la sécurité des habitants de ce quartier demeure insuffisante. On relève continuellement une vitesse beaucoup trop importante des automobilistes et des routiers non respectueux du 70 devant les habitations et même tout au long du parcours jusqu'à l'entrée de l'agglomération actuelle.

A cet effet pour permettre de limiter la vitesse à 50km/h, il est proposé de créer une zone d'agglomération devant les maisons de l'ancien quartier de la Gare.

Après délibération le conseil municipal décide :

- la création de la zone d'agglomération du quartier de la Gare dont les limites sont PR 19+575 jusqu'au PR 19+700 (sens Albestroff vers Léning)
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté communal et les documents afférents

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 25 /2020

Objet : Déplacement du panneau d'entrée de l'agglomération à l'entrée du village côté rue de la Gare.

Le maire expose que la limitation de vitesse à 70km/h n'est guère respectée sur le tronçon entre le pont de l'Albe et l'entrée le panneau actuel d'agglomération sens Albestroff/Léning.

Aussi, en accord avec les services du Département de la Moselle, il est nécessaire de déplacer ce panneau d'agglomération actuel jusqu'à l'intersection du chemin agricole menant au ban de Nelling.

Ceci permettra de réduire fortement la vitesse pour les riverains et sécuriser également les sorties vers le RD39 de la rue de l'Albe ainsi que la sortie du chemin menant à Gréning.

De plus, la municipalité escompte que l'UTT de Dieuze valide une zone à 50km/h sans discontinuité entre le quartier de la Gare jusqu'à l'entrée du village.

Après délibération le conseil municipal décide :

- le déplacement du panneau d'agglomération actuel au point de repère 20+195
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté communal et les documents afférents

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 26/2020

Objet : Installation d'un dos d'un ralentisseur type « Berlinois » sur le chemin de Gréning

Le maire expose un trafic routier exponentiel sur le chemin desservant les terrains agricoles du ban communal et le parc éolien vers Gréning. Ainsi de nombreux automobilistes ou des agriculteurs d'autres communes utilisent ce chemin agricole comme un raccourci pour se rendre vers la commune de Gréning et vice versa au lieu d'utiliser les routes départementales réservées à cet effet.

De plus, bien souvent ils roulent à vive allure sur ce chemin agricole et mettent en danger les utilisateurs de la commune et les nombreux piétons ainsi que les riverains.

Aussi dans un premier temps, il est nécessaire d'installer un ralentisseur « type berlinois » avant la ferme de Mr Bodo ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse et d'utilisation à l'entrée du ban communal côté vers Gréning.

Après délibération le conseil municipal décide :

- décide l'installation d'un ralentisseur type « berlinois » et d'un panneau de limitation d'utilisation routière
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté communal et les documents afférents

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 27 /2020

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'effacement des réseaux au quartier de la Gare.

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux secs et de la modernisation du réseau d'éclairage public au quartier de la Gare, il y a lieu de solliciter un maître d'œuvre pour la préparation du projet, la consultation des entreprises puis le suivi des travaux.

A cet effet, la municipalité a sollicité le cabinet Lambert de Sarre-Union pour faire une offre de prix concernant ce dossier.

Après délibération le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre du cabinet Lambert pour un montant de 3 300€ H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le marché d'offre de prix

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 28/2020

Objet : Demande de subvention DETR au titre de la Rénovation basse consommation de l'éclairage public au Quartier de la Gare

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de la dissimulation des réseaux secs concernant le Quartier de la Gare, il est opportun d'intégrer la rénovation basse consommation de l'éclairage public très vétuste. Ce nouveau système permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles grâce à des LED basse consommation et de renforcer la sécurité ainsi que le confort des habitants.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020.
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 16 000€ HT soit 19 200€ TTC

Subvention DETR de l'Etat

40% de 16 000€ H.T soit 6 400€ T.T.C

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre 60% de 16000€ H.T soit 9 600€ T.T.C

- sollicite une subvention DETR d'un montant de 6 400€.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM 29/2020

Objet : Demande de subvention DSIL/DETR pour la création d'un cheminement piéton.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un cheminement piéton menant au quartier de la Gare et qui desservira également l'accès aux circuits pédestres intercommunaux de la communauté des communes du Saulnois menant à Montdidier et vers les communes de Réning et Insming via l'ancienne voie de chemin de fer.

L'un des objectifs est de développer les déplacements dits de mode doux sur des parcours sécurisés ainsi que de contribuer à renforcer l'aménagement du territoire rural de cette partie du Saulnois en développant des équipements de proximité pour ses habitants. Ceci renforcera également l'attractivité de ce territoire.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de création de ce cheminement piéton
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 231 000 € HT soit 277 200€ T.T.C

Aide Plan Régional 2020

30% de 231 000€ H.T soit une subvention de 69 300€

Subvention Etat DSIL

40% de 231 000€ H.T soit une subvention de 92 400€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (49 300€) et fond libre (20 000€), **soit 49 300€**

- Sollicite une aide auprès de la Région Grand Est de **69 300€**.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 30 /2020

Objet : Demande d'aide Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un cheminement piéton menant au quartier de la Gare qui desservira également l'accès aux circuits pédestres de la communauté des communes du Saulnois menant à Montdidier et vers les communes de Réning et Insming via l'ancienne voie de chemin de fer.

L'un des objectifs est de développer les déplacements dits de mode doux sur des parcours sécurisés ainsi que de contribuer à renforcer l'aménagement du territoire rural de cette partie du Saulnois en développant des équipements de proximité pour ses habitants. Ceci renforcera également l'attractivité de ce territoire.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de création de ce cheminement piéton
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 183 000 € HT soit 219000€ T.T.C

Aide Plan Régional 2020

40% de 183 000 € H.T soit une subvention de 73 200€

Subvention Etat DSIL

30% de 183 000€ H.T soit une subvention de 54 900€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt (50 000€) et fond libre (4 900€) **soit 54 900€**

- Sollicite une aide auprès de la Région Grand Est de 73 200€.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 31 /2020

Objet : Demande de subvention AMISSUR

Monsieur le Maire expose la nécessité de sécuriser le quartier de la Gare situé à l'extérieur du centre village le long du RD39. En effet, le trafic routier important et la vitesse excessive met en danger les habitants de ce quartier et surtout les enfants devant traverser la route pour rejoindre l'arrêt de bus.

A cet effet, une zone d'agglomération a été créée permettant de limiter la vitesse à 50km/h. Néanmoins pour que cette limitation de vitesse soit respectée, il est nécessaire de créer un passage surélevé avec la mise en place d'une zone de 30 km/h et d'aménager les abords de la route avec la prolongation du cheminement piétonnier vers l'intersection de la route de la Tuilerie, permettant de développer les modes de déplacement doux. Ce dossier intégrera un aménagement paysager avec la plantation de végétaux et d'arbres.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2020 et son inscription au budget primitif 2020
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 155 000€ H.T soit 186 000€ TTC

Subvention du Département de la Moselle – Dispositif AMISSUR

30% de 155 000€ H.T **soit 46 500€**

Subvention de la Région Grand Est – Soutien à l'amélioration du cadre de vie des services de proximité

30% de 155 000€ H.T **soit 46 500€**

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre **soit 62 000 H.T**

- Sollicite une subvention du Département au titre du dispositif AMISSUR d'un montant de 46 500 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 32 /2020

Objet : Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du quartier de la Gare.

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Gare, le maire propose d'accepter le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet Lambert pour un montant de 20 520€ HT

Après délibération, le conseil municipal valide :

- De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Lambert.
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces nécessaires à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire
Antoine ERNST.